

**De:** Olivier RAISON <[oraison@raison-avocats.com](mailto:oraison@raison-avocats.com)>  
**Objet:** Affaire APPC-ANNEAU BLEU- ADIC (Var-matin)  
**Date:** 15 mai 2018 à 18:30:48 UTC+2  
**À:** "Aurelien, Ruesterholz" <[aruesterholz@nicematin.fr](mailto:aruesterholz@nicematin.fr)>

Bonjour,

Les associations que je représente me demandent de réagir après la publication de votre article qui comporte des informations inexactes, sur lesquelles nous souhaitons apporter les précisions suivantes :

- Sur le principe les associations ne sont pas en accord avec le projet de reconstruction du port. C'est un point essentiel qu'il faut corriger.
- Une très large majorité des 1200 plaisanciers du port de Cavalaire ont adhéré à l'une des trois associations mentionnées dans votre article, et soutiennent massivement leur action. Aucune autre association de plaisanciers n'existe au port de Cavalaire. Toutes les mentions de votre article tendant à minimiser notre action sont donc erronées. La municipalité ignore le nombre des adhérents, et le chiffre de 200 plaisanciers qui seraient représentés par les associations est tout à fait fantaisiste.
- Dans le corps de l'article, vous faites référence à l'action initiée par ANTICOR, en indiquant que « l'ombre autour des divers voyages de l'élue a été levée ». Outre le fait que l'enquête judiciaire sur l'attribution du marché n'est évidemment pas terminée, cette mention sème la confusion et risque de créer un amalgame entre deux actions totalement distinctes, celle du procureur de la République et celle des associations de plaisanciers.
- Ayant interrogé la mairie, vous remettez en cause les augmentations tarifaires qui sont pourtant un fait incontestable. En effet, les redevances de location annuelle ont augmenté de 62 % à 225 % de 2016 à 2018, selon la taille du bateau, comme vous avez pu le constater à la lecture du tableau qui vous été présenté. Pour un bateau de 8 mètres par exemple, la redevance de location annuelle passe de 1596,60 € à 2781,00 €, soit une augmentation de 74%, ou de 1184,40 € par an, ou 98,70 € par mois, bien loin de « la vingtaine d'euros » mentionnée dans votre article. Quant aux charges annuelles applicables aux titulaires de garanties d'usage, elles sont passées de 21,50 € le m<sup>2</sup> à 34,40 € le m<sup>2</sup>, soit une augmentation de 60% (Cf. compte-rendu du comité de concertation du 29 mai 2017 disponible sur le site [www.cavalairecobleu.fr](http://www.cavalairecobleu.fr))

En conclusion, les plaisanciers du port de Cavalaire contestent plusieurs aspects du projet ECOBLEU, notamment une augmentation inacceptable des tarifs portuaires, et le financement d'ouvrages n'ayant rien à voir avec l'activité du port. De plus, ils sont en désaccord complet avec un aspect structurant de ce projet, la passe d'entrée unique, qui va générer un encombrement inévitable et une insécurité des manœuvres. Contrairement à ce que vous écrivez, ils ne sont pas « en accord avec le projet de réhabilitation du port », ils demandent la suspension du projet ECOBLEU et sa révision profonde, afin qu'il réponde aux besoins des plaisanciers et qu'il soit mené conformément à la réglementation.

Je vous remercie par conséquent de rectifier ces erreurs dans un prochain article.

Je reste à votre disposition.

Olivier RAISON  
RAISON & Associés